

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2022-026

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2022

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques / Service Stratégie-Contrôle de Gestion**

81-2021-12-22-00005 - Décision d'intérim de la gestion financière et  
comptable du Service de Gestion Comptable de Gaillac (1 page)

Page 3

Direction Départementale des Finances  
Publiques

81-2021-12-22-00005

Décision d'intérim de la gestion financière et  
comptable du Service de Gestion Comptable de  
Gaillac



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE des FINANCES PUBLIQUES du TARN  
18, avenue Charles de Gaulle  
81013 ALBI cedex 9

DECISION N° 2021-6

## LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Vu l'article 26 du décret n°2010-986 du 26 août 2010, fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

En l'absence de Monsieur Alain RIGAL, responsable du SGC Gaillac ;

DECIDE

### Article 1<sup>er</sup>

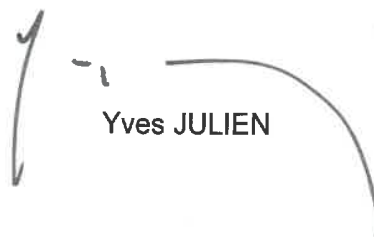
L'intérim du SGC Gaillac est confié à Monsieur Bruno REVERDY.

### Article 2

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> février 2022.

Fait à Albi, le 22 décembre 2021

Le Directeur départemental des finances publiques

  
Yves JULIEN